

Déclaration de l'ORDL 66 – AVRIL 2020



L'Observatoire pour le respect des droits et libertés 66 (ORDL 66) (*) reconnaît l'urgence de véritables mesures sanitaires et de solidarité populaire face à la pandémie actuelle mais appelle à la vigilance face aux dérives autoritaires (attaquant aussi bien les droits sociaux que les droits démocratiques), justifiées par les pouvoirs en place au nom d'une « guerre » contre le coronavirus.

Il souligne également que la crise sanitaire et le confinement frappent plus durement les plus vulnérables d'entre nous – les personnes âgées, les précaires, les sans-abri, les migrants (dont nous demandons la régularisation immédiate), les handicapés, les isolés, les prisonniers et que peu de choses ont été mises en place pour elles.

Par contre, la loi d'urgence permet à l'exécutif de concentrer encore plus le pouvoir et de gouverner par ordonnances et décrets, hors de tout contrôle démocratique, dont celui du Conseil Constitutionnel. Le gouvernement porte la responsabilité de la gestion calamiteuse de la crise sanitaire. Mais il tente de faire de la gestion de la pandémie une responsabilité individuelle de chacune et chacun, alors que c'est lui qui a minimisé la crise, refusé de prendre à temps des mesures sanitaires, donné des consignes confuses et contradictoires.

L'ORDL constate que dans les Pyrénées-Orientales, le préfet, avec l'aval du maire de Perpignan, a mis en place un couvre-feu totalement injustifié, appelé chaque soir par une sinistre et stressante sirène et qui, tout particulièrement, stigmatise et vise les habitants des quartiers populaires. Les autorités ont également fait appel à la CRS de Toulouse, à la BAC et même à l'armée avec une unité militaire de l'opération « Résilience ». Les sanctions peuvent être surdimensionnées, et il est même envisagée une surveillance généralisée : le « tracking » qui permet de nous géolocaliser grâce à la puce GPS de notre smartphone, et contrôler tous nos faits et gestes...

L'ORDL 66 est conscient de la nécessité de mesures pour faire face à la pandémie, mais aussi :

- Conscient des remises en cause des droits non seulement démocratiques mais également sociaux : allongement du temps de travail hebdomadaire à 60 heures maximum, remise en cause des congés payés, obligation de prendre des RTT...
- Conscient du danger que les mesures d'exception (ordonnances antisociales et liberticides) présentées comme provisoires par le gouvernement, pourraient demain, la crise sanitaire enfin passée, devenir la norme. On l'a vu avec l'état d'urgence pérennisé dans le droit commun.

PROPOSITIONS

L'ORDL 66 s'engage plus que jamais à jouer son rôle d'alerte en défense des droits et libertés, à impulser des actions unitaires et déterminées, et propose aux acteurs et actrices de la Sté Civile :

- De nous informer de tous les cas d'atteintes à nos libertés et à nos droits sociaux à l'adresse : observatoireslibertes66@laposte.net. Nous déciderons ensuite collectivement des suites à y donner.
- De rejoindre l'Observatoire pour que l'unité indispensable fasse notre force, et pour préparer ensemble la sortie de cette crise humaine mais aussi démocratique.

(*) L'ORDL 66, a été constitué en 2015 en réaction aux mesures liberticides de l'état d'urgence, et est composée de : AFPS – AGAUREPS-Prométhée - ASTI66 – Collectif des Gilets Jaunes Legal Team 66 – UD CGT66 – Collectif anti-ogm – « En commun » 66 – F.A Pierre Ruff – Femmes Solidaires - FSU – Génération.s – Ligue des droits de l'Homme – MJCF - MRAP – NPA66 – PG66 – Syndicats SOLIDAIRES 66 – Syndicat de la Médecine Générale.